

SIGNIFICATION DE QUELQUES PICTOGRAMMES

FICHES-CONSEILS N°68

[mise à jour : 11/2012]



L'étiquette des produits nous donne de précieuses informations. Mais là se côtoient les informations les plus diverses. Certaines sont imposées par la loi mais d'autres ne sont que publicitaires. Parmi ces informations, certaines sont données sous forme de représentation graphique et ont trait au caractère écologique ou éthique du produit.

Comment s'y retrouver?

Voici un petit tableau synthétique reprenant quelques pictogrammes que l'on rencontre couramment sur les étiquettes ou les produits eux-mêmes. Plus d'infos dans notre brochure "[Les étiquettes sans prise de tête](#)"

Emballage consigné.



Concerne l'emballage d'un produit soumis au régime des écotaxes, en raison de son impact sur l'environnement, mais bénéficiant d'une exonération car il est consigné. Ce marquage permet de reconnaître les emballages, principalement les bouteilles en verre, qui doivent être ramenées au magasin pour récupérer la consigne.



Point vert

Il signifie que le fabricant ou la personne qui met le produit sur le marché participe au financement d'un système de gestion des déchets d'emballages. Ce pictogramme n'a pas de valeur écologique. Il ne signifie pas que l'emballage est recyclable et ne garantit pas qu'il sera recyclé.

Un emballage qui comporte le Point Vert n'est jamais consigné. [fiche n° 52 "Le point vert"](#)



Il a deux significations: recyclable, contient des matériaux recyclés. Commentaires: Comme il a deux significations, il n'est pas toujours clair. Mais parfois sa signification est précisée.



Il signifie que l'emballage est composé en tout ou en partie de matériaux recyclés. Le pourcentage de matériaux recyclés est précisé au bout de la flèche. C'est un marquage clair qui permet de reconnaître les emballages recyclés. Cependant le pourcentage indiqué est invérifiable. Il faut donc faire confiance au producteur.



"Tidyman"

Il signifie que l'emballage est à jeter à la poubelle après consommation du produit. Ce marquage incite juste à plus de civisme. Il n'encourage pas à remettre l'emballage à une collecte sélective en vue du recyclage. Au contraire, il incite à jeter l'emballage à la poubelle tout venant.



Il signifie que le produit ne contient pas de chlorofluorocarbones (CFC), gaz impliqué dans la destruction de la couche d'ozone. La présence de CFC dans les aérosols est interdite depuis 1990. Ce marquage n'a donc pas d'utilité puisqu'il ne permet pas de distinguer des produits plus ou moins nocifs pour l'environnement. Les producteurs doivent cependant apposer sur les aérosols la mention "ne porte pas atteinte à la couche d'ozone".



Ils indiquent la nature du plastique. Le produit est constitué de plastique de type

1 = PET: polyéthylène téréphtalate;

2 = PEHD ou HDPE: polyéthylène haute densité

3 = PVC: polychlorure de vinyle;

4 = PELD ou LDPE: polyéthylène basse densité

5 = PP: polypropylène;

6 = PS: polystyrène;

7 = autre plastique.

Ce marquage est pratique pour trier les plastiques qui peuvent être remis à une filière de recyclage. Actuellement seuls les plastiques 1 et 2 sont recyclés (mais pas tous !).



Label européen de l'agriculture biologique

C'est un label est obligatoire sur les produits biologiques commercialisés en Europe. Il est souvent accompagné de l'un ou l'autre label plus local comme Biogarantie, AB, Nature & Progrès ...



Produit issu de l'agriculture biologique en Belgique.

C'est un label clair et utile. Il est certifié par un organisme de contrôle agréé par les autorités publiques.

www.biogarantie.be



Le label Ecogarantie peut servir pour tout type de produit élaboré à partir d'ingrédients issus de l'agriculture biologique mais dont la composition repose sur une base minérale non négligeable à savoir les cosmétiques, les produits de nettoyage et le sel marin.

www.ecogarantie.eu



Ecolabel européen

Ce label atteste des qualités écologiques d'un produit ou d'un service; les critères sont définis au niveau européen. Ce label apporte des garanties aux consommateurs mais il y a encore peu de produits qui le portent sur le marché belge.

www.ecolabel.be



Oxfam fairtrade

Marque de respect des producteurs du Sud et de leur environnement, garantie par les Magasins du monde-OXFAM.

www.oxfammagasinsdumonde.be



Commerce équitable

Ce label offre une garantie au consommateur: la garantie que ces aliments, produits dans les pays en développement, l'ont été dans des conditions de travail correctes et que les cultivateurs ont reçu le juste prix pour leur récolte.

<http://fairtradebelgium.be/fr>



Label FSC.

Ce label signifie que le bois est issu d'une forêt gérée de manière durable.

[Fiche n°108 "Les labels du bois"](#)



Label PEFC.

Ce label signifie que le bois est issu d'une forêt gérée de manière durable.

[Fiche n°108 "Les labels du bois"](#)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <http://www.ecoconso.be/fr/Signification-de-quelques>

- [2] <http://www.ecoconso.be/fr/thematiques/etiquetage>
- [3] <http://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>
- [4] <http://ecoconso.be/Les-etiquettes-sans-prise-de-tete>
- [5] <http://www.ecoconso.be/Le-point-vert>
- [6] <http://www.biogarantie.be>
- [7] <http://www.ecogarantie.eu>
- [8] <http://www.ecolabel.be>
- [9] <http://www.oxfammagasinsdumonde.be>
- [10] <http://fairtradebelgium.be/fr>
- [11] <http://www.ecoconso.be/Les-labels-du-bois>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

